DÉPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE

LA COMMUNE NOUVELLE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

24 NOVEMBRE 2022

Le nombre de Conseillers en exercice est de 45

OBJET

Approbation du stock EPFIF 2021

En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T. Le Maire de Saint-Germain-en-Laye atteste que le présent document a été publié le 25 novembre 2022 par voie d'affichages

> transmis en sous-préfecture le 25 novembre 2022 et qu'il est donc exécutoire.

> > Le 25 novembre 2022



L'an deux mille vingt deux, le 24 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germainen-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 17 novembre deux mille vingt deux, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS. Madame NASRI. Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE. SALLE, Madame BOGE. Monsieur Monsieur RHONE, Madame JEAN-BAPTISTE, Madame CASTIGLIEGO, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration:

Monsieur PETROVIC à Monsieur HAÏAT
Madame AGUINET à Madame HABERT-DUPUIS
Monsieur BASSINE à Monsieur MIGEON
Madame GOTTI à Madame GUYARD
Madame de CIDRAC à Monsieur PERICARD
Madame ANDRE à Monsieur JOLY
Madame GRANDPIERRE à Monsieur NDIAYE
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET
Monsieur BENTZ à Monsieur ROUXEL

Etait absent:

Monsieur de BEAULAINCOURT

Secrétaire de séance :

Monsieur SALLE

Accusé de réception en préfecture 078-200086924-20221124-22-F-06-DE Date de télétransmission : 25/11/2022 Date de réception préfecture : 25/11/2022 N° DE DOSSIER: 22 F 06

OBJET: APPROBATION DU STOCK EPFIF 2021

RAPPORTEUR: Madame MACE

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Le conventionnement entre la Ville de Saint-Germain-en-Laye et l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France (dénommé alors EPF) a débuté le 18 novembre 2013 avec la signature d'une convention initiale. Le 6 juin 2018, une nouvelle convention foncière incluant le périmètre du site de l'Hôpital fut également signée.

Le 11 avril 2018, la Ville de Fourqueux signait quant à elle sa première convention d'intervention foncière avec l'EPFIF pour la réalisation de programmes d'habitat. Cette convention identifiait les secteurs dits « Les Douze Arpents » et « Les Jardins » pour la production de logements sociaux.

Suite à la fusion des deux communes, une nouvelle convention d'intervention foncière entre l'EPFIF et la commune nouvelle incluant la totalité des secteurs d'intervention fut signée le 2 octobre 2019 et modifiée par un avenant le 24 août 2020 pour la création de secteurs de veille foncière (secteur Clos Magloire/ rue des Boufflers/ Carmel et secteur Maison Verte/ rue des Marais). Enfin, par délibération en date du 23 septembre 2020, le Conseil Municipal autorisait la création d'un nouveau périmètre de veille sur le secteur Turgot/ Bastiat, qui nécessita la signature d'un nouvel avenant en janvier 2021.

Au 31 décembre 2021, la valeur du stock faisant l'objet de la garantie de rachat par la Commune de Saint-Germain-en-Laye prévue par la convention s'élève à 49 282 K€.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le stock EPFIF pour 2021 concernant la Ville de Saint-Germain-en-Laye.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le stock EPFIF pour 2021 concernant la Ville de Saint-Germain-en-Laye.

POUR EXTRAIT CONFORME, AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Arnaud PERICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

Etat du stock EPFIF au 31/12/2021

Synthèse avancement de la convention

SYNTHESE AVANCEMENT CIF

Montant de la CIF	80 000 000 €
Montant engagé au 31/12/2021	49 450 830 €
Montant des recettes au 31/12/2021	169 094 €
Solde de la CIF	30 718 264 €
Stock foncier	49 281 736 €

49 281 736 € A inscrire dans l'annexe budgétaire des engagements hors-bilan de la collectivité

PREVISIONS ANNEE 2022	
Acquisitions & frais de portage	7 834 666 €
Cessions/Recettes locatives/Subventions	43 764 644 €

PREVISIONS A TERM	ME	
Nombre logements		456
dont part de logements sociaux	•	10 %
SPC activités		22435